

## Déclaration liminaire du SNETAA FO Martinique pour la CAPA du Jeudi 06 Mai 2021

### Avancement d'échelon

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

La réforme de la fonction publique et plus particulièrement les LDG (Lignes Directrices de Gestion) permettront désormais à l'administration d'opérer en cercle fermé en laissant entrouvert une issue qui est le recours réalisé par l'agent concerné. Nous saurons occuper l'espace restreint qui nous est encore réservé pour défendre l'intérêt des collègues et dénoncer toutes les anomalies que nous serions amenés à constater.

La CAPA de ce jour, ancienne formule encore appliquée, nous donne l'occasion de relayer le mécontentement des collègues qui sont déçus de la nouvelle procédure de changement d'échelon proposée par le PPCR.

En effet, ce sera encore le cas cette année.

**Pour le 6<sup>ième</sup> échelon contenant 22 collègues éligibles il y a comme « appréciation recteur » :**

- **5** « Excellent » soit **22,77 %**
- **15** « Très Satisfaisant » soit **68,18 %**.
- **2** « Satisfaisant », soit **9,09 %**

Seulement 7 sur 20 collègues méritants (avec appréciation Excellent ou Très Satisfaisant) seront récompensés, soit 40 % de satisfaits et 60 % de mécontents.

**Pour le 8<sup>ième</sup> échelon contenant 26 collègues éligibles il y a comme « appréciation recteur » :**

- **11** « Excellent », soit **42,31 %**
- **12** « Très Satisfaisant », soit **46,54 %**
- **3** « Satisfaisant », soit **11,54 %**

Seulement 8 sur 23 collègues méritants (avec appréciation Excellent ou Très Satisfaisant) seront récompensés, soit 34,78 % de satisfaits et 65,22 % de mécontents.

Pour l'ensemble des deux échelons :

Fort heureusement aucun collègue n'est concerné par l'appréciation « A consolider ».

Malheureusement trop de collègues auront un sentiment de frustration.

De plus, l'attention particulière à porter sur l'équilibre entre les hommes et les femmes est estompée par le contingentement.

Ce bilan global nous permet de confirmer que :

L'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ne se traduit pas concrètement par une reconnaissance effective avec promotion pour tous les collègues qui se sont investis dans des conditions sanitaires particulièrement difficiles.

Le SNETAA FO maintient sa position par rapport aux modalités du PPCR qui limitent le principe de la reconnaissance des efforts de tous les enseignants. Les LDG ne sont pas de nature à nous permettre d'exercer notre vigilance. Nous ne baisserons pas pour autant la garde.

L'ensemble des commissaires paritaires  
du SNETAA FO Martinique